L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 3 JUILLET 1843.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 91, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT :
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10
Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit au journal de la campagne, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.
ANNONCES : Les plaires par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement consécutif dans les 3 mois de l'insertion original, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.
ABONNEMENS pour l'année aux annonces des artisans et personnes tenant magasins de détail, sont les suivants : Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $50 ; les agens pour navires, hôtels et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant de commission, $40. Ces abonnements ne portent qu'une année et payable d'avance.
Le privilège des souscripteurs aux avis quelconques à un cas rétrograde sur, et pour les décès, les articles pour appeler l'attention du public, des ventes d'immeubles, marchandises, les avis relatifs aux des passagers, les abonnements aux annonces ordinaires, &c. &c. devront payé au taux des annonces ordinaires.
Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 81 par carré pour chaque insertion.
LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.
LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné d'année, indée que toutes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons et terrains, esclaves, bestiaux, chevaux, voitures, navires, animaux, noyes ou égarés &c., lui seront portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.
LES ANNONCES qui ne paraîtront pas le jour de leur insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence, à cette dispositions.
AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un abonné.
LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.
LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

STEAMER ENTRE NEW-YORK ET LIVERPOOL.

LE STEAMSHIP GREAT WESTERN,
Commandant James Hosken, Lieut. M. R.
Partira en 1843, comme suit :
De N. York pour Liverpool. De Liverpool pour N York
Jeudi, 6 juillet, 1 Mardi, 17 juin.
Jeudi, 31 août. Samedi, 9 août.
Jeudi, 29 octobre. Samedi, 28 octobre
Passage de New York à Liverpool, cent piastres et 5 de frais pour le maître d'hôtel.
Passage de Liverpool à New York, trente guinées et une guinée de frais de maître d'hôtel.
Les personnes demeurant à une distance, pourront en écrivant et en faisant parvenir le montant du prix du passage, s'assurer les meilleures cabines non encore arrêtées.
Pour fretem passage, s'adresser à
RICHARD IRWIN,
8 juin 93, Front street, New York.

CABOTAGE.

POUR ST. LOUIS—Le steamer CASPIAN, capt R S Freeland, partira lundi à 10 courant à midi. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras ou à
JOHN R. SHAW & Co, agents 24 Poydras.

ARRANGEMENS POUR L'ETE.
Paquebot nouvelle dépendance—Pour la côte, Dauphin Island, Plaquemines, Baton Rouge, Fort Hudson, Natchez, et Baton Sarah—Le steamer BRIELIANT, capitaine Hart, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 4 heures A. M. et du Bas-Lafourche tous les lundis et vendredis à 10 heures A. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans le matin de bonne heure.
Les voyages dépendront du temps pour la Pointe Coupée et Tunica comme de coutume.
Le prix du passage est réduit, il est actuellement le même que celui de tous les bateaux de la côte.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY.
1 juil 89 Gravier.

POUR ST. LOUIS—Le steamer CHAMPLAIN capt. J. H. Fresligh, partira lundi à 10 courant à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à
CH. DOANE & Co. 69 Poydras.

POUR CINCINNATI, Pittsburg et toutes points intermédiaires — Le steamer MONT VERNON, capitaine Parker, partira samedi le 1 juillet, midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARTWELL & KIDDER, agents.
30 juin 44 Poydras

POUR ST. MARTINVILLE, Alexandrie — Le steamer PATRICK HENRY, capt. J. Dorsey, partira mardi 4 juillet, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
P. PAVY 13, Cent
26 juin—4

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR FELL, capitaine Augustin Lamoyne partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à midi heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JACQUES LAROSE.
24 juin 74 Vieille Levée.
N. B. M. Jacques Larose ayant achetés de Martin John dans ce port et ses intérêts dans le Gov. Fell, M. J Lacos sera seul chargé de l'entière administration de ce vapeur.

PAQUEBOT entre la Nouvelle-Orléans et Balize—Le steamer KAME, capitaine Jourdain Magno, partira de la Nouvelle-Orléans pour la Balize et toutes les places intermédiaires, tous les samedis matin, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis ou à
PUDDUY & TEULADE.
24 juin 23, rue Toulouse.

PAQUEBOT REGULIER SUR LULAC—Pour le lac St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, jet Beloxi.—Le steamer tirant peu d'eau et bon marché, partira de l'entrée du Lac à 10 heures du matin, et les samedis à 6 heures du soir.
N. B.—On trouvera des sacs aux lettres aux hôtels St. Louis et St. Charles, à Lacoste de Banks et au magasin de maître de J. Bernard et Co. Exchange place.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou
DAVIS & ADAMS.
5 juin 36, rue du Camp

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier deux fois la semaine—Tous les mardis et samedis directes—Le paquebot de première classe, CREOLE, capitaine James L. Day, ayant été construit expressément pour faire le service de la Mobile, partira de bord du rail-road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de midi et demi, et tous les samedis à 4 heures du chars de 2 heures P.M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à
J. & R. GEDDES agens
2 déc 51, Rue Poydras.

POUR TAMPICO—La goélette VIRGINIA AN TOINETTE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
CAPDEVIELLE & CUCULLU
24 juin 71, Vieille Levée.

POUR GALVESTON—La brick fin rouler ADA capt. Vaudry, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
T & R TOBY & ROGERT, 70, Camp.
Ce brick fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Galveston, durant l'absence des steamers 27 j

POUR BALIZE—La goélette américaine de première classe COLUMBIA, partira lundi 3 juillet prochain. Pour passage seulement, s'adresser à
B. OTHON,
24, 27 et 28 Front Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Mercredi le courant—Le navire AUBURN, capt. N. F. Darley, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à
G. W. STANTON & Co.
3 juin encaisseurs Magasins et Lafayette.

POUR NEW YORK—Le navire du troisième classe A. I. POWHATTAN, capt. Pimlin, partira pour le port ci-dessus lundi prochain. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
HULLEN & WOODRUFF,
3 juin 60, rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le navire CHARLES, capitaine Hoxie, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR NEW YORK—Le navire BITTON, capitaine Griffiths, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J. P. WHITNEY & Co.
30 juin Gravier.

POUR NEW YORK—Le navire SARACEN capt. Hiser, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. J. P. WHITNEY & Co.
29 juin

POUR NEW YORK—Le navire STRAFFORD capt. Brewer, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à la rue Gravier ou à
HARTWELL & KIDDER, agents.
30 juin 44 Poydras

POUR ST. MARTINVILLE, Alexandrie—Le steamer PATRICK HENRY, capt. J. Dorsey, partira mardi 4 juillet, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
P. PAVY 13, Cent
26 juin—4

POUR LA PAROISSE PLAQUEMINES ET LA BALIZE.
Le GOVERNOR FELL, capitaine Augustin Lamoyne partira pour les ports ci-dessus tous les samedis à midi heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JACQUES LAROSE.
24 juin 74 Vieille Levée.
N. B. M. Jacques Larose ayant acheté de Martin John dans ce port et ses intérêts dans le Gov. Fell, M. J Lacos sera seul chargé de l'entière administration de ce vapeur.

PAQUEBOT entre la Nouvelle-Orléans et Balize—Le steamer KAME, capitaine Jourdain Magno, partira de la Nouvelle-Orléans pour la Balize et toutes les places intermédiaires, tous les samedis matin, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis ou à
PUDDUY & TEULADE.
24 juin 23, rue Toulouse.

PAQUEBOT REGULIER SUR LULAC—Pour le lac St. Louis, Pass Christian, Mississippi City, jet Beloxi.—Le steamer tirant peu d'eau et bon marché, partira de l'entrée du Lac à 10 heures du matin, et les samedis à 6 heures du soir.
N. B.—On trouvera des sacs aux lettres aux hôtels St. Louis et St. Charles, à Lacoste de Banks et au magasin de maître de J. Bernard et Co. Exchange place.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou
DAVIS & ADAMS.
5 juin 36, rue du Camp

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier deux fois la semaine—Tous les mardis et samedis directes—Le paquebot de première classe, CREOLE, capitaine James L. Day, ayant été construit expressément pour faire le service de la Mobile, partira du bord du rail-road Pontchartrain, tous les mardis après l'arrivée des chars de midi et demi, et tous les samedis à 4 heures du chars de 2 heures P.M. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à
J. & R. GEDDES agens
2 déc 51, Rue Poydras.

POUR TAMPICO—La goélette VIRGINIA ANTOINETTE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
CAPDEVIELLE & CUCULLU
24 juin 71, Vieille Levée.

POUR GALVESTON—Le brick fin rouler ADA capt. Vaudry, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
T & R TOBY & ROGERT, 70, Camp.
Ce brick fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Galveston, durant l'absence des steamers 27 j

POUR BALIZE—La goélette américaine de première classe COLUMBIA, partira lundi 3 juillet prochain. Pour passage seulement, s'adresser à
B. OTHON,
24, 27 et 28 Front Levée.

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Mercredi le courant—Le navire AUBURN, capt. N. F. Darley, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à
G. W. STANTON & Co.
3 juin encaisseurs Magasins et Lafayette.

POUR NEW YORK—Le navire du troisième classe A. I. POWHATTAN, capt. Pimlin, partira pour le port ci-dessus lundi prochain. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
HULLEN & WOODRUFF,
3 juin 60, rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le navire CHARLES, capitaine Hoxie, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR NEW YORK—Le navire BITTON, capitaine Griffiths, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S & J. P. WHITNEY & Co.
30 juin Gravier.

POUR NEW YORK—Le navire SARACEN capt. Hiser, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. J. P. WHITNEY & Co.
29 juin

POUR NEW YORK—Le navire STRAFFORD capt. Brewer, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à la rue Gravier ou à
HARTWELL & KIDDER, agents.
30 juin 44 Poydras

POUR NEW YORK—Le brick paquebot fin marcher, BRIGANDINE, capitaine Stevens, est en chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
T. & S. TOBY & ROGERT, 70 Camp.
23 juin

POUR NEW YORK—Le navire POWHATTAN, capitaine Vaudry, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR NEW YORK—La barque ROLLE, capt. Pond, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la marche aux légumes, ou à
PODDICK & BROTH., 66 Camp

POUR NEW YORK—Ligne d'Union—Le navire paquebot fin voiles, ARTHUR, capt. Darley, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
G. W. STANTON & Co.
14 juin encaisseurs Magasins et Lafayette.

POUR NEW YORK—Le navire CHARLEMAGNE, capitaine Rice, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
8 juin 93, Front street.

POUR BOSTON—La barque CREOLE, capitaine Howes, peut prendre 700 balles coton et partira lundi prochain.
HARROD, DARLING & Co.
9 juin 49 Commune

POUR BOSTON—Le navire du troisième COLOM capt. Cobb, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bonnes aménagements, s'adresser à
R & J. P. WHITNEY & Co.

POUR BOSTON—Le navire ESTRACAN, capt Webster, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage s'adresser à
HARROD, DARLING & Co.

POUR BOSTON—Le navire DROMO, capitaine Devereux, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
R. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR BOSTON—Le navire HINDOO, capitaine Parker, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
NORCROSS & FODDICK, 40 Gravier

POUR PHILADELPHIE—Le navire UNITED STATES, capt. F. Ashton, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à
J. & J. P. WHITNEY & Co.
27 juin

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick NANTO, capt. Beckford, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R & J. P. WHITNEY & Co.
27 juin

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick LUCY ANN, capt. Rouse, partira sous peu. Pour fret de 30 boucaus de tabac qui pressent
BAILEY & BAXTER.
1 juin 47, C. monte

SALSEPAREILLE DE SANDS.
Ces Salsepareilles affectant le sang et les humeurs en général, sont très admirables, et la guérison en est complètement prouvée, le sang et les humeurs étant parfaitement purifiés, et circulant dans chaque organe, le mal quoique dans le sang, et impur, il affecte les fibres et meurt de la constitution animale, engendrant quelquefois l'ostration des os, et causant toutes sortes de maux, tels que douleurs aiguës de jointures; et quelquefois aussi il occasionne des glandes sur tout le corps; les humeurs avec palpitations, et une maladie du cœur, les affections cutanées et éruptions cutanées proviennent aussi de la même cause ainsi qu'une quantité d'autres maladies qu'on trouvera dans le pamphlet ci-dessous. La SALSEPAREILLE DE SANDS, médecine régulate qui est le résultat de plusieurs années de travail et de recherches, physiques, rétablit le sang dans un état parfait et il en est de même de ceux qui guérit parfaitement ces maladies, en purifiant le fluide vital, en régénérant le système, en donnant de la vigueur et de l'énergie au système en général, en faisant circuler librement le sang, et enlevant la vacie et un nouvelle vigueur par l'usage de cette médecine, les nerfs irrités et affaiblis se reprennent leurs coutelets et l'œil le plus terne regagne toute sa clarté, le pouvoir qui les fonctions naturelles et les membres leur élasticité accoutumée.
Les prix sont simples détaillés, voir les divers avis sur ce journal et autres.
Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co. droguistes chimistes, 223, encoignure Broadway et Chambers street. New York.
Vente les suivants en gros, en détail et pour l'exportation, à sur Bureau Méridional, rue St. Charles, No. 12, Nouvelle Orléans.
Vendu aussi par A. Olivet et Co. rue de Chartres, et par Sickles et Co. No. 40, rue du Camp, par Duflilo, 140, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats-Unis.
Prix, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.
Nous vous demander la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres.
27 juin

A VIS est par le présent donné à toutes personnes ayant des propriétés taxables dans la paroisse de Jefferson (Côté de la Louisiane) qu'elles sont résidentes ou non, de se conformer à la loi, par le fury de Police du Jefferson, pour les années mil huit cent quarante-trois (1843) mil huit cent quarante-deux (1842) et mil huit cent quarante (1840) payables le troisième juillet prochain (1843), et de payer les taxes de ces trois ans payées dans un délai de trente jours à dater du 3 courant juillet, au bureau du Shérif du Jefferson, sous peine de voir Rousseau et Fallon, ville de Lafayette, parroisse de Jefferson. Lesdit bureau est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. Ceux qui ne payeront pas seront obligés de payer les dites taxes dans le délai ci-dessus mentionné, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature, du 3 février 1840, et pour pourvoir, d'une manière plus efficace, au recouvrement des taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson, approuvé le 15 mars 1842.
MANUEL J. GARCIA,
3 mai—30 Collecteur des taxes de paroisse

L'occupant ayant acheté le magasin No. 54 Vieille-Levée, quoique par M. B. Montgomery, et les créanciers de J. Canse & co. il continuera le même genre d'affaires en connexion avec J. F. Bercier, associé gérant.
La raison sociale sera J. F. Bercier & co. en faveur des quels il réclame du public et de ses amis, cette même bienveillance accordée à ses anciennes maisons.
1 Juin—30

FRANCISCO TIO.

BOIS, BOIS, BOIS.
Bois de construction de toutes dimensions et planches embouveteuses pour plancher, continuement en mains et à vendre à bas prix pour du comptant au moulin de Bailly, encoignure St. Pierre, Villere et Bourbon, à la rendeur. Des ordres laissés audit moulin, seront exécutés aux plus bas prix et remplis dans le plus bref délai.
BAILY.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
MUNICIPALITE No. UN.
Ordonnance concernant les Bons Municipaux.
ATTENDU que le Conseil Municipal a cru nécessaire de mettre en circulation les Bons de cette Municipalité payables au porteur sans avoir recours à un nouvel impôt, et attendu que le cours de la circulation des Bons municipaux et de leur émission, les revenus de cette municipalité, suffisent grandement au rachat de ces obligations, en conséquence notre dit conseil a cru devoir soumettre à votre considération les résolutions suivantes, lesquelles il espère engageront les détenteurs des Bons municipaux à les échanger contre des certificats payables à un an, et portant intérêt à raison de dix pour cent l'an, et d'une dénomination plus petite que celle des Bons actuels.
Résolu que le Trésorier des Travaux Publics et Amélorations soit et demeure autorisé à émettre des certificats payables au porteur, par le Trésorier de la Municipalité, et de la Police, lesquels devront être échangés pour des Bons municipaux, jusqu'à concurrence de la dénomination des dits certificats ou soit pas moins de $100, sous peine de nullité.
Il est de plus Résolu que tous changements de telle certificats ne pourront réclamer que les bons municipaux, et que, quelque soit le temps écoulé depuis l'échéance respective des dits certificats.
Il est de plus Résolu que la présente résolution n'aura d'effet que pendant les deux mois qui suivront son jour de promulgation.
Il est de plus Résolu que les bons municipaux reçus en échange des certificats devront être immédiatement détruits en présence du comité nommé ci-dessous.
(Signé) PAUL BERTUN, Recorder.
Approuvé le 21 Juin 1843
(Signé) WM. FRERET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 26 juin 1843.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité, les Tous, portés à un étang en samedi prochain, le mercredi 5 juillet 1843, au cette ville, une élection pour Maire et Aldermen des Municipalités, aux Bureaux de Vote, rue de Chartres, Place des Champs Elysées, de 9 heures à 3 heures P. M. pour chaque des dites